

# Activation des radars tronçons des Hauts-Pays : "Les raccordements devraient se finaliser dans les prochaines semaines"

Borinage



Florian Ducobu

Publié le 14-02-22 à 13h02 - Mis à jour le 14-02-22 à 16h15

Après concertation avec Eric Thiébaud, le député Jean-Pierre Lepine a interrogé la ministre De Bue sur l'activation tardive des radars tronçons des Hauts-Pays.



© BAUWERAERTS DIDIER

1

Les nouveaux radars tronçons des Hauts-Pays font partie du paysage depuis de nombreux mois maintenant malgré cela, leur activation n'est toujours pas effective. Alors que le Chef de Corps de la zone de police des Hauts-Pays, Patrice Degobert,

espérait les voir actifs avant le début d'année 2022, force est de constater que sa volonté n'a pas été respectée. Et pour cause, la Région wallonne tarde à finir les derniers raccordements nécessaires à leur mise en route.

Le député Jean-Pierre Lepine, en concertation avec Eric Thiébaud, a décidé de prendre le problème en main en interrogeant la ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue, sur ces délais tardifs d'activation. *"Après m'être entretenu avec Eric Thiébaud, bourgmestre d'Hensies, et sur sollicitation de ce dernier, j'ai souhaité relayer, auprès de Valérie De Bue, Ministre wallonne de la Sécurité routière, les préoccupations des autorités locales quant à l'activation tardive des radars tronçons sur des sections accidentogènes des Hauts-Pays"*, indique Jean-Pierre Lepine, député wallon.

*"Ils sont situés sur des tronçons identifiés comme fortement accidentogènes, leur mise en activité, en raison de leur caractère dissuasif, constitue donc un enjeu de sécurité non seulement pour les automobilistes, mais également pour les autres usagers de ces voiries, notamment les usagers faibles, et les riverains"*, poursuit-il.

La réponse de la ministre de la Sécurité Routière, Valérie De Bue ne s'est d'ailleurs pas fait attendre. *"Un soutien régional important est apporté aux zones de police en offrant diverses possibilités de services et d'équipements pour contrôler la vitesse des véhicules"*, répond elle. *"D'une part, la Région a mis en place un service de location de lidars à destination des zones de police, leur permettant de contrôler les vitesses durant plusieurs semaines par an. D'autre part, la Région propose également des possibilités de placement de radars permanents. À ce jour, le raccordement électrique n'a pas pu être réalisé pour les radars de la zone de police des Hauts-Pays. Les interventions devraient se finaliser dans les prochaines semaines."*

Bien que les protocoles dépendant de la zone de police des Hauts-Pays soient bouclés depuis de nombreuses semaines, il faudra (encore) se montrer patient avant de voir enfin leur activation effective.

Pour rappel, les zones de contrôle de ces cinq radars vont s'étendre, à Hensies, de la rue Jean Jaurès (N51) à l'avenue du Saint-Homme (N552), ainsi que sur la chaussée de Belle-Vue (toujours sur la N552). À Dour, ce sont les parcelles de route situées de la rue Chapelle à la rue d'Audregnies (N553), de la rue Moranfayt à la rue Henri Pochez ainsi que de la rue du Commerce aux rues de la Fontaine et des Chênes qui sont concernées.